

Intégrer les collectivités territoriales ?



Thierry Philip

Vice-président de la commission sport de l'Association des Régions de France, Thierry Philip a le premier exprimé les volontés des collectivités territoriales.

Celles-ci veulent assumer le rôle de coordinateur de l'action territoriale, de catalyseur, de régulateur de l'intervention publique dans le sport, d'animateur des schémas de cohérence et d'observateur des besoins. Le sport n'entrant pas dans le champ de compétence réelle des régions, il prend toutefois une part importante au sein de leurs compétences classiques : éducation, formation, emploi, aménagement du territoire, environnement, aménagement du territoire...

Pour M. Philip, le sport n'est pas un champ clos, il concerne la quasi-totalité des politiques régionales et fait des régions des acteurs incontournables de la gouvernance du sport pour que les dynamiques de décisions ne viennent pas seulement du haut, mais également du bas.

Répondant à la préoccupation de M. Philip, Georges Planchot, membre du Bureau exécutif, a appelé à l'organisation de conférences régionales, au plus proche des acteurs territoriaux du sport : *« au travers des actions menées et des outils développés, le CNOSF affirme ainsi la nécessité de s'engager dans une démarche de concertation et de collaboration avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la professionnalisation favorisant une approche cohérente des enjeux liés à la gouvernance et au financement du sport. C'est bien dans cet esprit que s'inscrit cette première réunion de la conférence nationale du sport. Elle doit servir de cadre général pour que s'organise dans chacun de nos territoires une conférence régionale du sport qui, au plus près du terrain, rassemble les acteurs locaux ».*

Jo Spiegel, secrétaire national de l'Assemblée des Communautés de France a pour sa part mis en avant la notion d'intercommunalité. Par la mutualisation, ce système de gestion apparaît notamment comme une condition de survie du sport, en particulier dans le monde rural. Prônant l'équité territoriale, et la lisibilité en vue de réduire les risques, M. Spiegel a pointé des freins : le poids de la commune, méfiance mutuelle et, bien sûr, au-dessus de tout cela, les questions financières et de gouvernance. Il conviendrait pour lui de substituer au dualisme Fédérations/Etat, une vraie démarche de coproduction impliquant les collectivités territoriales, et d'adopter une réelle dimension horizontale avec une vision globale des problématiques sportives.



Denis Merville

Vice-président de l'Association des Maires de France (AMF), Denis Merville a en effet rappelé que les équipements sportifs en France étaient « à 80% propriété des collectivités territoriales », ajoutant « ce sont les communes qui font le plus pour le sport et la participation de l'Etat est en regard bien modeste » et insistant : « notre rôle est très important : nous soutenons au quotidien les associations et les clubs ».

Son message principal lors de cette première conférence nationale du sport a par ailleurs été le suivant : « les maires regrettent les contraintes normatives des règlements d'homologation pour les différents équipements, qui coutent très cher. Nous réclamons des délais raisonnables pour construire un nouvel équilibre en concertation avec le mouvement sportif. Nous ne voulons plus voir tel club de Fédérale qui redoute la montée dans la division supérieure car les moyens de faire construire un équipement font défaut ». Il plaide ainsi pour la « polyvalence des installations sportives » et conclut « au-delà de ces problèmes de norme, je préfère que l'argent public soit investi sur des petits stades, des petits équipements pour les mettre à la disposition du plus grand nombre et particulièrement des jeunes ».



Jean François

Jean François, vice-président de l'Association des Départements de France, a pour sa part mis en avant l'intervention croissante des conseils généraux dans le sport, en particulier, justement, en matière d'équipements. Désormais forces vives du sport français, les conseils généraux ne doivent pas être cantonnés aux seuls sports de nature alors que ces derniers ne représentent que 10% du financement engagé. Convenant que le sport n'est pas une priorité, mais un maillon fort de la gestion d'un territoire, M. François a exposé cinq propositions :

- Placer la préoccupation territoriale au cœur de la gouvernance, car chaque département à ses particularités
- Définir la plus-value de l'action sportive
- Prendre en compte la structure sportive dans son ensemble
- Encourager le multi-partenariat, générateur d'économies
- Donner aux financeurs une voie délibérative au sein du CNDS

Enfin, M. François a conclu sur la nécessité de ne pas retirer la compétence sportive des départements pour ne pas appauvrir et isoler le mouvement sportif, en particulier en zone rurale...

Du fait de leurs investissements massifs, Valérie Fourneyron, députée du Groupe socialiste radical et citoyen et divers gauche de l'Assemblée nationale, estime que les collectivités territoriales ne peuvent se voir cantonner à une dimension uniquement sociale et de proximité. Elles devraient au contraire être accompagnées par l'Etat et les fédérations sur les choix stratégiques. Un nouveau cadre devrait émerger et leur conférer toute leur place dans cette organisation aujourd'hui d'abord bipolaire.